



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26168

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour ses services, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, dans ses services.

Texte de la réponse

La délégation aux systèmes d'information du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) réalise chaque année une enquête sur le parc informatique auprès de ses directions. Les informations concernant le coût d'achat des logiciels par le ministère sont extraites de cette enquête. Les montants globaux s'élèvent à 66,1 millions d'euros en 2001 et à 78,7 millions d'euros en 2002, soit une augmentation sensible tant en valeur absolue qu'en part relative au sein de l'ensemble des dépenses informatiques qui évolue de 16,8 % à 18,3 %. Le MINEFI utilise déjà des solutions logicielles libres, principalement dans le domaine des applications Internet-Intranet (où les serveurs Linux/Apache sont majoritaires) et comme système d'exploitation de ses serveurs (1 327 serveurs Linux sur un total de 5 460), soit 25 % des serveurs, principalement à la DGI. Un groupe de travail mis en place dans le cadre du schéma informatique ministériel a notamment pour mission de promouvoir l'utilisation des logiciels libres au MINEFI et de définir des mesures d'accompagnement. S'appuyant sur les études réalisées en son temps par l'Agence pour les technologies de l'information et de la communication (ATICA), depuis devenue l'ADAE (février 2003), des travaux ont principalement porté sur l'évaluation et la diffusion de la suite bureautique libre OpenOffice. Au cours de l'année 2003, deux directions à réseau (DGI et DGCP) ont mené des expérimentations sur ce logiciel, afin d'évaluer les conditions d'une utilisation à plus grande échelle. L'administration centrale livre désormais l'ensemble de ses nouveaux matériels avec cette suite préalablement installée. La direction des douanes a décidé au courant de l'été 2003 de déployer de manière opérationnelle la suite logicielle bureautique libre OpenOffice sur son parc de micro-ordinateurs. Les autres directions suivent les travaux du groupe et mènent une veille technologique sur le sujet. Concernant l'implantation d'un système d'exploitation libre (Linux) sur le poste de travail, l'usage reste actuellement marginal mais des directions réfléchissent à une éventuelle migration, en évaluant les conséquences sur leur système d'information. A ce titre, la « webisation » des applications permet de réduire la dépendance par rapport à un système d'exploitation donné. L'Institut de la gestion publique et du développement économique propose actuellement une filière de formation sur le système d'exploitation Linux et inscrira à son catalogue 2004 une filière de formation au logiciel OpenOffice.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26168

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7758

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9844